

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Convocations adressées le 12 mars 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
 Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 0 suppléant
 Nombre de délégués votants : 9 (dont 3 pouvoirs)

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Cécile CHEVILLARD (arrivée à 16h30), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (a donné pouvoir Monsieur Bruno FENET), Monsieur Olivier BEATRIX (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARTEGOUTTE),

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoirs:

3

CS250325-09 – FINANCES – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION DU PATRIMOINE - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Exploitation du patrimoine qui s'élève à la somme de **1 583 695,00 €** dont :

Section de fonctionnement	527 445,00 €
Section d'investissement	1 006 250,00 €

La présente délibération est accompagnée de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

D'autre part, en nomenclature M57, la possibilité d'utiliser les dépenses imprévues n'existe plus, au profit des virements de chapitre à chapitre. Aussi, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025, il est également proposé au Comité syndical de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES527 445,00 €

1.1 Dépenses réelles 377 603,33 €

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général

Elles concernent principalement les points suivants :

▪ Sous traitance exploitant parking VL	31 675,00 €
▪ Entretien espaces verts (parking VL et zone Hangarettes)	37 000,00 €
▪ Entretien des bâtiments (toitures, etc.)	36 000,00 €
▪ Maintenance (déshuileur, transfo HT, bureau de contrôle	12 500,00 €
▪ Etudes et recherche (AMI hangarettes)	16 666,67 €
▪ Fourniture énergie	12 500,00 €
▪ Impôts (TF + CFE)	1 000,00 €

1.1.2 Charges de personnel 205 002,07 €

Les dépenses de personnel sont évaluées à 205 002,07 € pour l'année 2025. Elles correspondent à 64% des rémunérations du personnel qui seront remboursés au budget principal.

1.2 Charges financières 22 759,59 €**1.3 Dépenses d'ordre 149 841,67 €**

▪ Virement à la section d'investissement	149 841,67 €
--	--------------

2. RECETTES 527 455,00 €**2.1 Recettes réelles 527 445,00€**

Les recettes réelles s'élèvent à 527 445,00 € et se composent des recettes suivantes :

2.1.1 Prestations de services 463 00,00 €

Ce sont les recettes du parking VL en considérant une mise en monétisation à partir du 1^{er} juillet 2025.

2.1.2 Autres produits 64 445,00 €

Il s'agit des redevances perçues pour l'occupation des bâtiments et de terrains nus.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT**1. DEPENSES 1 006 250,00 €****1.1 Dépenses réelles 995 250,00 €**

Les dépenses réelles concernent :

1.1.1 Les travaux d'aménagement du parking VL 950 859,55€

1.1.2 Le remboursement en capital d'emprunts**11 000,00€****1.1.3 Restes à réaliser 2024****44 390,45€****2. RECETTES 1 006 250,00 €****2.1 Recettes réelles 856 403,33 €**

Les recettes réelles s'élèvent à 856 403,33 € et sont constituées :

2.1.1 Emprunt bancaire 856 408,33 €**2.2 Recettes d'ordre 149 841,67 €**

Les recettes d'ordre s'élèvent à 149 841,67 € et sont constituées :

2.2.1 Virement de la section d'exploitation 149 841,67 €

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5722-1**VU** le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 25 février 2025;**VU** la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 mars 2025;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe Exploitation du patrimoine pour l'exercice 2025 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- **DECIDE** que la comptabilisation des dotations aux provisions repose sur des écritures semi-budgétaires ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Comité syndical adopte par 7 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Betsabée HAAS et Cathy SAVOUREY).